

Registre du logeur - Taxe de séjour

Hébergement non classé ou en attente de classement

Ce document est à remplir si vous ne déclarez pas votre taxe de séjour par internet.

Année : 2023
1ère collecte



Collecte du 1er janvier
au 31 août

Date limite :
15 septembre 2023

Important :

- Pour simuler votre calcul ou réaliser votre déclaration par internet et payer en ligne, connectez-vous au portail <https://taxe.3douest.com/iledyeu.php>
- Ce registre, accompagné de votre règlement (à l'ordre de Régie Recette Taxe de séjour), est à retourner à l'Office **dans les 15 jours suivant la fin de la collecte (15 septembre 2023)** ;
- Si vous n'avez pas loué votre hébergement pendant la période concernée, indiquez la mention manuscrite "NEANT" dans le total de votre déclaration ;
- Pour plus d'informations, référez-vous au Guide "Taxe de séjour", consultable en ligne sur le site de la mairie et de l'Office de Tourisme ou sur place à l'Office de Tourisme.

Votre hébergement locatif

Adresse du logement :

Type :

Capacité d'accueil maximum :

Vos coordonnées personnelles

Nom et prénom :

Adresse :

Code Postal :

Mail :

Ville :

Téléphone :

La première ligne est un exemple de calcul. Le Montant total par séjour = (A x B / C) X D X E. Attention, le "montant TS par personne" ne peut pas excéder 2 €.

Dates de séjour		Montant taxe de séjour (A)	Montant HT du loyer par nuit (B)	Nombre personnes présentes (C)	Montant TS par personne (AxB/C) (≤ 1,32 €)	Nombre d'adultes assujettis (D)	Nombre de nuits (E)	Montant total par séjour (Montant TS par personne x D x E)	Location effectuée par plateforme en ligne (préciser laquelle)
Date arrivée	Date départ								
<i>EXEMPLE : location de 7 jours à 700 € HT la semaine, soit 100 € HT la nuit, pour 6 occupants (4 adultes et 2 enfants)</i>									
12/01/2023	19/01/2023	4,4% (=0,044)	100,00	6	(0,044 x 100 / 6) = 0,73	4	7	(0,73 x 4 x 7) = 20,53	Airbnb
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
TOTAL									

Dates de séjour		Montant taxe de séjour (A)	Montant HT du loyer par nuit (B)	Nombre personnes présentes (C)	Montant TS par personne (AxB/C) (≤ 1,32 €)	Nombre d'adultes assujettis (D)	Nombre de nuits (E)	Montant total par séjour (Montant TS par personne x D x E)	Location effectuée par plateforme en ligne (préciser laquelle)
Date arrivée	Date départ								
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
TOTAL									

Sous réserve de vérification par le régisseur,

TOTAL DE VOTRE DECLARATION :

Date :

Signature :

Reportez ci-dessus le total des taxes de séjours perçues ou la mention NEANT si votre hébergement n'a pas été loué pendant la période.